Compte-rendu de la réunion ordinaire

Du Comité Social Économique du 20/03/2026

Étaient présents :

MM.	*VEGLIA*
Mme	*COMBE ; BOUCHER*
MM.	*BLEY, CALID, GUEDES, DEL GUIDICE, DEMANDOLX, VASLIN, GIROUSSENS, OLLIVIER, FRATANI*

Excusés :

M.	

Émilie COMBE ouvre la séance de la réunion CSE d'ADF Utilities par le premier point de l'ordre du jour, à 8h35.

ORDRE DU JOUR

(Les numéros à droite renvoient aux pages auxquelles les questions sont traitées.)

1. Approbation des comptes-rendus des précédents CSE 4

2. Bilan santé sécurité et suivi des accidents du travail 4

3. BILAN FORMATION 2025 ADF UTILITIES 4

4. ENTREES ET SORTIES DU PERSONNEL : POINT ET ANALYSES SUR LES DEMISSIONS 5

5. PRESENTATION DES COMPTES 2025 DU CSE ET PREVISIONNEL POUR 2026 PAR LE TRESORIER 7

6. Attente réponse et/ou action à la suite Du CSE du 21/01/2026 (en feuille Annexe 1 Pages 3 et 4) 8

- ***Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les journées / demi-journées posées pour enfant malade et en faire la diffusion aux salariés ? 8***
- ***Pourriez-vous faire un point sur le fonctionnement des cartes de recharge des véhicules électriques détaillé par sites ? 8***
- ***Où en est-on de la mise en place des nouveaux fonctionnements du lavage des vêtements de travail et sa diffusion aux salariés ? 8***
- ***Avez-vous eu des retours à la suite de la visite de l'inspecteur du travail sur les points qu'il a soulignés et le calcul des RTT ? 9***
- ***Nouveaux bureaux : Il avait été question de bornes de recharge électrique sur ce site. Le sujet a-t-il évolué ? 9***

7. Pouvons-nous avoir le détail DE l'attribution et du montant des primes ci-dessous (Grille annexe 2 Page 4) et en informer les salariés ? 10

8. Pour éviter toute confusion, pourriez-VOUS clarifier la façon de saisir et/ou la saisie automatique du logiciel des CPN et CPN-1 ; CP Supplémentaire et ex-CP ancienneté qui ont basculé dans le compteur CP Supplémentaire malgré le maintien de ce critère sur notre feuille de pale ? 10

9. Pourriez-vous nous donner le taux et la règle appliquéS depuis début 2025 pour les heures supplémentaires au-delà des 33h36 minutes pour les personnes en 2*12 ? Nous attendons un retour du service paie depuis le 12/02/2026 11

10. Le personnel en 2*12 travaillant en équipe successive et continu de 12h par quart doivent passer les consignes en-dehors de leur poste. Comment doit être pointé ce temps supplémentaire ? environ 30 minutes par quart et par agent 11

11. Comment se fait-il que les personnes travaillant de nuit aient systématiquement 2 minutes de retirées sur la période majorée à 15 % entre 21h et 6h depuis début 2025 ? 11

12. Les CP posés sont-ils bien comptabilisés en heures de travail effectif ? Ces heures entrent dans le calcul des heures supplémentaires et du temps de travail des salariés 12

13. Etat des lieux à jour de la satisfaction client 2025 12

14. Pourriez-vous nous informer sur l'avancement des négociations en cours : Nao, Intéressement ? 12

15. Pourrions-nous décaler la date du CSE du mois de mai (27 mai) dans la période du 4 au 6 mai, à votre convenance ? 12

16. Pourriez-vous nous donner la liste des astreintes et leur fonctionnement détaillé ainsi que le cout du prestataire de service qui réceptionne les appels puis dispaTche les interventions ?.....12

17. QUESTIONS DIVERSES.....13

1. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES PRECEDENTS CSE

Le compte-rendu du CSE ordinaire du 21 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. BILAN SANTE SECURITE ET SUIVI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le HSE : Voici les chiffres du mois de février 2026 :

- ✓ dosimétrie collective : 95 microsieverts (sur 174 collaborateurs) ;
- ✓ dosimétrie individuelle maximale : 13 microsieverts ;
- ✓ aucun accident de travail sans arrêt et avec arrêt ;
- ✓ aucun accident de trajet ;
- ✓ aucun soin infirmier ;
- ✓ 1 presque accident ;
- ✓ 3 situations dangereuses ;
- ✓ 289 jours sans accident avec arrêt ;
- ✓ 602 jours sans accident sans arrêt ;
- ✓ un taux de fréquence et de gravité à zéro ;
- ✓ 6 causeries sécurité organisées dans le mois ;
- ✓ 4 visites réalisées sur XOS.

Plusieurs événements ont eu lieu au début du mois de février. Ceux-ci seront évoqués lors du prochain Copil.

Au mois de mars, une altercation a eu lieu sur le contrat MEM, qui a donné lieu à la déclaration de 3 accidents de travail : 1 avec arrêt et 2 sans arrêt.

La Direction*[0h26'25]* : Un organisme viendra former les personnels de chantier aux troubles musculosquelettiques (TMS) durant une demi-journée au cours du premier semestre. Une campagne de sensibilisation sur l'alcoolémie et les stupéfiants sera également mise en place cette année.

Un Élu CFDT*[0h27'47]* : Quelles sont les trois situations dangereuses qui ont été identifiées ?

Le HSE : Il s'agit de :

- ✓ rétentions de gasoil sur le contrat MEM (problème réglé) ;
- ✓ l'absence d'un détecteur de fumée à Marcoule (problème réglé) ;
- ✓ un stop chantier suite à l'intervention d'un sous-traitant qui ne disposait pas des pièces adéquates.

Un Élu CFDT*[0h30'09]* : Les causeries sécurité sont en grande partie liées à EDF (pour le CEA). Or ADF Utilities n'intervient presque plus chez EDF.

Le HSE : J'en prends note. N'hésitez pas à me solliciter pour adapter les causeries aux risques existants.

3. BILAN FORMATION 2025 ADF UTILITIES

Indicateurs Formation

La Responsable Formation : Le plan prévisionnel 2025 prévoyait 486 formations pour le personnel ; 482 ont été réalisées. 6 266 heures avaient été planifiées, pour un réalisé supérieur (à 6 449). Les coûts pédagogiques réalisés correspondent au prévisionnel.

302 formations étaient prévues au plan, et 180 hors plan. Au niveau du réglementaire, 393 formations avaient été planifiées, soit 82 % du nombre de départs ; les formations métiers représentent 18 %. Le taux d'absences facturées est très satisfaisant, à 1 % seulement.

Financements obtenus

L'Entreprise reçoit peu de financements car elle intervient essentiellement dans le nucléaire, qui est considéré comme une énergie « *propre.* »

Le financement obtenu s'élève à 3 518 € seulement, pour un budget de formation consommé de 207 651 €.

Les départs / Les coûts / Les heures

Le nombre de départs est majoritaire dans le réglementaire ; il en est de même pour les coûts et pour les heures.

Les organismes de formation

Nous avons travaillé avec une vingtaine d'organismes de formation au cours de l'année. Tous les séminaires proposés par ONE Université sont pris en charge par le groupe ADF.

Sur l'année 2025, le coût s'élève à 17 220 €.

Taux d'accès à la formation

70 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2025, ce qui est plutôt satisfaisant.

Liste des formations réalisées au titre du dispositif FSE

Trois formations ont été dispensées cette année : un séminaire et deux formations liées aux automatismes.

Un Élu CFDT*[0h10'04]* : Près de la totalité des cadres de la Société ont eu accès à une formation (23 personnes), contre un quart seulement des agents de maîtrise. Les trois quarts des agents de maîtrise d'ADF Utilities ne sont donc pas formés.

LA DIRECTION *[0h11'30]* : Il faudra que je regarde qui sont les personnes concernées et à quelles formations elles peuvent avoir accès.

Un Élu CFDT*[0h11'48]* : Il serait intéressant d'avoir communication de la proportion de non cadres ayant accès à la formation management, ainsi que le nombre de non cadres l'ayant suivie.

La Responsable Formation : Je pourrai vous le communiquer.

Un Élu CFDT*[0h13'28]* : Les trois quarts du budget sont dédiés à des formations réglementaires, en raison des obligations liées au nucléaire ; il n'en reste plus qu'un quart pour le reste. J'identifie là un danger sur le plan technique, car le matériel évolue de plus en plus. Il faudra s'assurer de bien suivre cela.

LA DIRECTION*[0h14'05]* : Ce sont les managers qui doivent voir ce point dans le cadre du plan de formation, afin de maintenir les compétences.

LA DIRECTION *[0h14'24]* : Nous sommes en train de retravailler le plan de formation 2026 avec les managers et les assistantes. Je m'assurerai que celui-ci est cohérent avec les demandes qui ont été faites dans le cadre des entretiens individuels.

4. ENTREES ET SORTIES DU PERSONNEL : POINT ET ANALYSES SUR LES DEMISSIONS

LA DIRECTION *[0h34'02]* : Depuis janvier 2026, nous avons comptabilisé :

- ✓ 12 entrées ;
- ✓ 3 sorties : 2 démissions et 1 rupture de période d'essai.

Un Élu CFDT*[0h35'08]* : Qu'en est-il des prêts de personnels qui ont signé chez ADF Utilities aux Travaux ?

LA DIRECTION *[0h35'32]* : Deux anciens salariés d'ADF Nucléaire ont intégré l'équipe d'Anne Anguille en tant qu'ADF Utilities pour travailler sur le Charles de Gaulle : cela fait donc 14 entrées au total.

Analyse des démissions 2024 et 2025

LA DIRECTION *[0h36'30]* : Chez ADF Utilities :

- ✓ le taux de sortie s'élève à 15,4 % en 2024 et à 25,5 % en 2025 ;
- ✓ le taux de démission est de 10,9 % en 2024 et de 19,1 % en 2025 ;
- ✓ le *turnover* s'établit à 24 % en 2024 et à 24,3 % en 2025.

➢ Année 2024

Parmi les sorties de contrats, on comptabilise :

- ✓ 73 % de démissions ;
- ✓ des décès, des fins de CDD, des ruptures de périodes d'essai et des fins d'alternance.

Les motifs de démission sont les suivants :

- ✓ rémunérations et avantages : 73 % ;
- ✓ embauche par le client : 13 % ;
- ✓ raisons personnelles : 7 % ;
- ✓ autres : 7 %.

Les types de postes concernés par les démissions sont :

- ✓ des techniciens : 58 % ;
- ✓ des techniciens méthodes : 10 % ;
- ✓ des REE : 16 % ;
- ✓ des chefs d'équipe : 16 %.

La tranche d'âge la plus impactée par les démissions est celle des 30 – 50 ans.

S'agissant de l'ancienneté :

- ✓ 25 % ont moins de 5 ans d'ancienneté ;
- ✓ 30 % ont une ancienneté de 5 à 10 ans ;
- ✓ 35 % ont une ancienneté de 20 ans et plus : pour les 5 personnes concernées, il y a eu 2 embauches par des clients et 3 départs pour raisons salariales.

➢ Année 2025

75 % des sorties correspondent à des démissions.

Les motifs de démission sont les suivants :

- ✓ rémunérations et avantages : 41 %, soit 17 personnes ;
- ✓ perte de contrats (chauffage + EDF) : 37 %, soit 15 personnes ;
- ✓ intérêt du poste : 2,5 %, soit 1 personne ;
- ✓ raisons familiales : 5 %, soit 2 personnes ;
- ✓ embauche client : 5 % ;
- ✓ ambiance de travail : 5 %.

Les rémunérations et avantages représentaient les trois quarts des démissions en 2024. En 2025, les motifs de démission sont plus équilibrés, en raison notamment de la perte des contrats (-15 personnes).

La pyramide des âges des démissions est également plus équilibrée qu'en 2024 :

- ✓ 11 personnes entre 20 et 30 ans ;
- ✓ 14 personnes entre 30 et 43 ans ;

- ✓ 11 personnes entre 43 et 54 ans ;
- ✓ 4 personnes entre 54 et 65 ans.

63 % des personnes qui démissionnent ont moins de 5 ans d'ancienneté : les raisons de ce *turnover* doivent faire l'objet d'une analyse RH.

Un Élu CFDT*[0h50'30]* : Le *turnover*, les remplacements et les démissions ont des conséquences catastrophiques pour les clients.

La Direction *[0h51'17]* : Les RH vont se rendre sur les sites (Marcoule, Cadarache, etc.) pour en identifier les raisons.

LA DIRECTION *[0h52'50]* :

- ✓ 7 personnes ont entre 5 et 10 ans d'ancienneté, soit 18 % ;
- ✓ 3 personnes ont entre 10 et 15 ans d'ancienneté, soit 8 % ;
- ✓ 1 personne a entre 15 et 20 ans d'ancienneté ;
- ✓ 2 personnes ont 20 ans et plus d'ancienneté.

LA DIRECTION : Il faudrait inclure les âges dans ce tableau ; ainsi, nous pourrions faire une analyse plus précise.

5. PRESENTATION DES COMPTES 2025 DU CSE ET PREVISIONNEL POUR 2026 PAR LE TRESORIER

- ➢ **Bilan Compte Fonctionnement**

Un Élu CFDT*[1h00'25]* : Sur l'année 2025, les dépenses s'élèvent à 5 398 €, et les recettes à 30 671 €.

Les postes de charges de fonctionnement se déclinent de la manière suivante :

- ✓ Fonctionnement : 2 799,38 € ;
- ✓ Investissements : 1 066 € ;
- ✓ Frais de missions : 1 002 €.

- ➢ **Bilan Compte Association**

Les dépenses s'élèvent à 97 764 €, et les recettes à 194 178 €.

Les dépenses du CSE se décomposent ainsi :

- ✓ Regroupement des bons cadeaux : 34 014 € (rentrée scolaire, Noël, etc.) ;
- ✓ Prestations de remboursement : 7 523 € ;
- ✓ Chèques vacances cofinancés par le CSE et le salarié : 56 227 €.

En janvier 2026 :

- ✓ Solde du budget de Fonctionnement : 25 273 € ;
- ✓ Solde du budget des Activités sociales et culturelles : 96 008 €.

Un Élu CFDT*[1h06'22]* : L'année dernière, nous avons distribué 400 € de chèques vacances, dont 200 € de participation du salarié. Cette année, nous distribuerons 500 €, pour la même participation du salarié (200 €).

Les comptes 2025 du CSE et le prévisionnel pour 2026 sont approuvés à l'unanimité.

6. ATTENTE REPONSE ET/OU ACTION A LA SUITE DU CSE DU 21/01/2026 (EN FEUILLE ANNEXE 1 PAGES 3 ET 4)

LA DIRECTION *[1h11'07]* : Je vous propose de reprendre chaque point et de vous faire part de leur avancée.

- **Entrées et sorties du personnel avec une feuille de suivi**

Ce point a été traité.

- **Présentation des orientations stratégiques**

Ce point est reporté à la prochaine réunion de CSE du mois de mai.

- **Pourriez-vous faire une communication précise sur les CP N-1 en cours d'acquisition ?**

Une communication relative à ce sujet a été faite à tous les salariés.

UN ÉLU CFDT *[1h13'22]* : Si vous n'indiquez pas spécifiquement les jours d'ancienneté qui font partie des congés supplémentaires, et qui doivent être pris en priorité, ceux-ci sont pris sur l'autre compteur. La ligne CP d'ancienneté devrait être enlevée.

LA DIRECTION *[1h15'20]* : Je comprends. Nous verrons tout à l'heure si la réponse qui a été apportée par la paie sur ce point vous satisfait.

Un Élu CFDT *[1h16'16]* : Il faut remettre en place un système automatique, comme c'était le cas auparavant.

LA DIRECTION*[1h16'20]* : Je m'occuperai de ce sujet avec Pascal.

- **Pourriez-vous nous apporter des précisions sur les journées / demi-journées posées pour enfant malade et en faire la diffusion aux salariés ?**

Une réponse sera apportée sur ce point prochainement.

- **Pourriez-vous faire un point sur le fonctionnement des cartes de recharge des véhicules électriques détaillé par sites ?**

P. PALAJ intègre la séance.

P. PALAJ : Nous disposons de trois cartes de recharge pour les véhicules électriques, réparties sur deux sections : 447 et 483 (deux cartes pour Guillaume et une pour Dominique et Bernard).

F. GIROUSSENS : Au 708, nous pouvons charger les véhicules uniquement le soir, car il n'y a qu'une seule carte. Lorsque nous avions des cartes par véhicule, nous pouvions faire la recharge sur la borne du bâtiment pendant notre demi-journée de travail.

P. PALAJ : Je vais étudier ce point avec Guillaume et les REE et nous essaierons d'ajuster le nombre de cartes.

- **Où en est-on de la mise en place des nouveaux fonctionnements du lavage des vêtements de travail et sa diffusion aux salariés ?**

P. PALAJ : Nous essayons actuellement de résilier notre contrat avec 5àsec. Nous avons l'intention de travailler avec Safety Shop, qui mettrait en place un ramassage.

Un Élu CFDT: Certaines cartes 5àsec ne sont plus recréditées.

LA DIRECTION : Il faudra vérifier avec les Achats si le contrat 5àsec est bien résilié, ce qui expliquerait l'arrêt des cartes.

P. PALAJ : Le temps de la mise en place du nouveau système, les salariés qui n'ont plus de carte peuvent se rendre à la laverie et se faire rembourser en notes de frais.

P. PALAJ quitte la séance.

- **Avez-vous eu des retours à la suite de la visite de l'inspecteur du travail sur les points qu'il a soulignés et le calcul des RTT ?**

La Direction*[1h36'30]* : L'inspecteur du travail m'a informé en date du 9 mars qu'il avait réceptionné les documents et qu'il les étudierait dès que possible.

LA DIRECTION : J'ai sollicité une juriste spécialiste du droit du travail externe au Groupe qui m'a expliqué le calcul des RTT dans un tableau.

Le tableau est projeté en séance.

Pour calculer les RTT à venir, il faut prendre en compte le nombre de jours ouvrés entre le 1er avril 2026 et le 31 mars 2027, en retirant le nombre de jours fériés (10).

Il faut ensuite se rendre sur l'onglet « *Calcul RTT* », renseigner le nombre de jours ouvrés (251) et retirer les CP (25), ce qui donne 226 jours travaillés. Sur le plan légal, il y a donc 1 607 heures à réaliser par an. Il convient alors de diviser 1 607 par 226, ce qui donne un nombre d'heures légales par jour de 7,11.

Sur la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, il faudrait donc réaliser 7,11 heures par jour, soit 35,55 heures par semaine, pour respecter les horaires légaux de 1 607 heures. Aujourd'hui, vous réalisez 7,5 heures par jour, soit 37,5 heures par semaine. Le différentiel d'heures s'élève à 1,95 heure, soit 88 heures par an. La division de 88 par 7,11 donne 12,38 jours de RTT.

C'est exactement ce qui est écrit dans l'accord QVT et dans l'accord de substitution.

Un Élu CFDT*[1h41'33]* : Le point de blocage actuel est lié au fait que M. RAPEAUD et Mme COLONGEON s'étaient engagés sur un nombre de 14 JRTT lors de la négociation.

Un Élu CFDT*[1h47'04]* : Si nous avons soulevé ce problème, c'est parce qu'ADF applique un forfait heures, alors que chez Engie c'est un forfait jours qui était en vigueur. M. ELIAYAN s'était engagé à maintenir les 14 JRTT auxquels les collaborateurs avaient droit, ce qui n'est pas effectif actuellement. Nous nous sommes « *faits avoir.* »

LA DIRECTION : Je vous propose de convoquer M. GERMAIN, qui était en charge de l'accord tripartite, ainsi que M. BARET et M. RAPEAUD, lors d'un CSE, en vue de traiter le sujet définitivement.

L'organisation d'une réunion de CSE extraordinaire sur le sujet est actée en séance.

- **Nouveaux bureaux : Il avait été question de bornes de recharge électrique sur ce site. Le sujet a-t-il évolué ?**

LA DIRECTION *[1h58'02]* : Oui. Les compteurs ont été changés, et trois bornes seront mises en place d'ici à fin avril.

- **Un accord relatif aux primes de poste a été signé, et les valeurs des primes de panier et de primes de poste ont été augmentées. Quand les personnes qui font le 2-12 seront-elles revalorisées ?**

LA DIRECTION *[1h58'45]* : Je n'ai pas davantage de réponses à vous apporter.

Un Élu CFDT*[1h58'55]* : Nous parlons là d'une centaine d'euros par salarié et par an.

LA DIRECTION *[1h59'08]* : Dans le cadre des accords relatifs aux agents postés, une revalorisation a eu lieu au niveau du CSC. Toutefois, ADF Utilities ne faisant pas partie du CSC, ses personnels ne bénéficient pas de ces primes revalorisées.

Un Élu CFDT*[1h59'25]* : Lors de la négociation de l'accord de substitution, M. RAPEAUD nous avait assuré que si une revalorisation avait lieu suite à la négociation, nous serions gagnants (nous étions à 9,23 €).

LA DIRECTION : Je vous propose d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de la future réunion de CSE extraordinaire.

- **Certaines personnes actuellement en arrêt maladie rencontrent des problèmes avec la paie**

LA DIRECTION *[2h00'38]* : Suite aux problèmes rencontrés concernant la paie et les congés, des évolutions vont avoir lieu au niveau des personnels de la paie, dans une visée d'amélioration. Je vous communiquerai ces changements ultérieurement.

7. *POUVONS-NOUS AVOIR LE DETAIL DE L'ATTRIBUTION ET DU MONTANT DES PRIMES CI-DESSOUS (GRILLE ANNEXE 2 PAGE 4) ET EN INFORMER LES SALARIES ?*

Un Élu CFDT*[2h01'43]* : J'ai appris récemment que la prime DATR était distribuée dans le secteur nucléaire.

LA DIRECTION : Cette prime est accordée par EDF dans le cadre de l'entrée en zone nucléaire sur le site d'une centrale nucléaire.

Un Élu CFDT*[2h04'14]* : Dans l'accord de substitution, la prime de salissure avait été mise en place dans l'attente de la prime nucléaire à venir ; or cette dernière n'est jamais venue. Par ailleurs, un *listing* de différentes primes (insalubrité, etc.) est diffusé au pointage : or en face de chacune de ces primes, il est indiqué pour ADF Utilities : « *ne pas utiliser.* » Sommes-nous les « *parias* » de ce Groupe ?

LA DIRECTION *[2h05'07]* : Le *listing* du pointage inventorie l'ensemble des primes existantes chez ADF de manière globale.

Un Élu CFDT*[2h12'41]* : Nous revenons à la question initiale : « *Pouvons-nous avoir le détail de l'attribution et du montant des primes ci-dessous et en informer les salariés ?* »

LA DIRECTION : Nous vous communiquerons la liste des primes existantes chez ADF Nucléaire et chez ADF Utilities, en vous expliquant pourquoi certaines primes sont en place dans l'une et pas dans l'autre.

8. *POUR EVITER TOUTE CONFUSION, POURRIEZ-VOUS CLARIFIER LA FAÇON DE SAISIR ET/OU LA SAISIE AUTOMATIQUE DU LOGICIEL DES CPN ET CPN-1 ; CP SUPPLEMENTAIRE ET EX-CP ANCIENNETE QUI ONT BASCULE DANS LE COMPTEUR CP SUPPLEMENTAIRE MALGRE LE MAINTIEN DE CE CRITERE SUR NOTRE FEUILLE DE PAIE ?*

LA DIRECTION *[2h18'54]* : Si un salarié souhaite poser un jour de CP :

Il faut saisir en absence le motif « *CP congés payés* » : le logiciel de paie attribue cette journée de CP de façon automatique au compteur CP en cours d'acquisition ou au compteur CP N-1 en fonction du solde disponible de chaque compteur.

- Exemple : un salarié prend le 16 mars un CP (journée en absence) : il s'agit d'un CP congé payé. Si son solde de compteur N-1 est égal ou supérieur à 1 jour, SAP prendra le jour de congé posé le 16 mars sur ce compteur. Si son solde de CP N-1 est inférieur

à 1 jour, SAP prendra le jour de congé du 16 mars sur le compteur CP en cours d'acquisition.

En ce qui concerne le CP d'ancienneté (désormais appelé « *CP supplémentaire* »), si un salarié prend le 30 mars un CP supplémentaire, il faut qu'il fasse un pointage de la journée en absence : CS congé supplémentaire Métal Nat.

Le compteur CP ancienneté est toujours visible en paie, mais à zéro, et il n'est plus utilisable. Nous ferons en sorte dans les prochains mois que ce congé n'apparaisse plus sur les bulletins de paie, et que cette option ne soit plus disponible dans le choix d'absence sur le portail des salariés.

9. POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER LE TAUX ET LA REGLE APPLIQUES DEPUIS DEBUT 2025 POUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES AU-DELA DES 33H36 MINUTES POUR LES PERSONNES EN 2*12 ? NOUS ATTENDONS UN RETOUR DU SERVICE PAIE DEPUIS LE 12/02/2026

LA DIRECTION ***[1h22'52]*** **:** Le taux s'élève à 17 % pour les trois premières heures, et à 30 % pour les heures suivantes.

S'agissant des heures au-delà du planning initial (annuel), l'appréciation se fait à l'année. Étant donné qu'il comprend des périodes de repos, aucune heure supplémentaire ni majoration n'est prévue.

Un Élu CFDT*[2h23'17]* **:** L'accord de substitution stipule que toute heure au-delà de 33 heures 36 pour le personnel en 2x12 doit être payée et majorée.

Or depuis janvier 2025, nous sommes en heures compensées, soit zéro pourcent ; les personnels sont payés au taux horaire normal.

De plus, au-delà de huit heures, le taux appliqué doit être de 50 %.

Je demande qu'une réponse précise soit apportée.

LA DIRECTION ***[2h26'13]*** **:** D'accord.

10. LE PERSONNEL EN 2*12 TRAVAILLANT EN EQUIPE SUCCESSIVE ET CONTINU DE 12H PAR QUART DOIVENT PASSER LES CONSIGNES EN-DEHORS DE LEUR POSTE. COMMENT DOIT ETRE POINTE CE TEMPS SUPPLEMENTAIRE ? ENVIRON 30 MINUTES PAR QUART ET PAR AGENT

LA DIRECTION ***[2h28'22]*** **:** Nous devons voir ce point avec M. RAPEAUD, car la paie nous a indiqué qu'elle n'avait pas connaissance de l'existence de ces primes.

Un Élu CFDT*[2h28'26]* **:** Notre question ne porte pas sur une prime, mais sur les modalités de pointage de la demi-heure supplémentaire.

11. COMMENT SE FAIT-IL QUE LES PERSONNES TRAVAILLANT DE NUIT AIENT SYSTEMATIQUEMENT 2 MINUTES DE RETIREES SUR LA PERIODE MAJOREE A 15 % ENTRE 21H ET 6H DEPUIS DEBUT 2025 ?

LA DIRECTION ***[2h31'28]*** **:** SAP calcule les heures supplémentaire avec les horaires pointés sur le portail salarié. Avec le pointage jusqu'à 23 heures 59, SAP calcule donc 4,98 heures. De 19 heures à 23 heures 59, il faut pointer jusqu'à 00h00 pour avoir le nombre exact.

Un élu CFDT*[2h31'46]* **:** Il est impossible de le faire. Le système n'est pas adapté aux personnes qui travaillent de nuit.

12. LES CP POSES SONT-ILS BIEN COMPTABILISES EN HEURES DE TRAVAIL EFFECTIF ? CES HEURES ENTRENT DANS LE CALCUL DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET DU TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES

LA DIRECTION *[2h34'48]* : La réponse est positive.

13. ETAT DES LIEUX A JOUR DE LA SATISFACTION CLIENT 2025

LA DIRECTION *[2h37'02]* : En 2025, on dénombre :

- ✓ 11 enquêtes de satisfaction XOS : 80,93 % de moyenne de satisfaction ;
- ✓ 5 pénalités reçues ;
- ✓ 15 mails de satisfaction comptabilisés.

La satisfaction client globale s'élève à 86,5 %.

LA DIRECTION : Le critère d'attribution de l'intéressement est donc largement atteint.

14. POURRIEZ-VOUS NOUS INFORMER SUR L'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS EN COURS : NAO, INTERESSEMENT ?

LA DIRECTION : Au niveau Groupe, certains ont déjà signé les NAO. Chez ADF Nucléaire, les discussions sont en cours.

LA DIRECTION*[2h39'22]* : S'agissant de l'intéressement 2026, nous attendons la validation du contrôleur de gestion du Groupe, Laurent SANYAS.

Un Élu CFDT*[2h41'43]* : Quel taux a été retenu pour ceux qui ont signé les NAO ?

LA DIRECTION : 1 %, plus la PPV, qui est à 180 pour le moment.

Un Élu CFDT*[2h42'49]* : Pour notre part, nous faisons une proposition à 1,4 %, plus la PPV.

15. POURRIONS-NOUS DECALER LA DATE DU CSE DU MOIS DE MAI (27 MAI) DANS LA PERIODE DU 4 AU 6 MAI, A VOTRE CONVENANCE ?

La réunion de CSE ordinaire du mois de mai est déplacée le mardi 5 mai à 8 heures 30.

16. POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER LA LISTE DES ASTREINTES ET LEUR FONCTIONNEMENT DETAILLE AINSI QUE LE COUT DU PRESTATAIRE DE SERVICE QUI RECEPTIONNE LES APPELS PUIS DISPATCHE LES INTERVENTIONS ?

LA DIRECTION *[2h47'54]* : Je ne suis pas parvenue à obtenir cette information.

Un Élu CFDT*[2h49'28]* : Lorsque le prestataire Anstel est contacté par un client pour un problème de sûreté ou un déclenchement (groupe électrogène, déneigement, etc.), il transfère le message à l'astreinte contre-maître, qui rappelle ensuite le client - ou la FLS selon le cas ; Anstel n'est donc d'aucune utilité.

De plus, non seulement le contre-maître prend en charge le *dispatching*, mais il tient également lieu de « *standard* » gratuit depuis son domicile ; or l'accord de substitution prévoit que ses heures soient payées, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il intervient à domicile.

LA DIRECTION : Je vais me renseigner sur le coût d'Anstel. Nous pourrions peut-être trouver une solution plus performante.

17. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

Le CSE est informé en fin de séance que P. PALAJ commandera quatre cartes supplémentaires pour les bornes de recharge électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Émilie COMBE à 11h35.

Le President du CSE	Le secrétaire du CSE :
Jean-Marc VEGLIA	Pierre VASLIN

PROCHAINE REUNION :

- **30 mars CSE Extraordinaire**
- **5 mai 2026**